

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL
PROJET DE DEVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE
DE L'AGRIBUSINESS AU SENEGAL**

(PPIDIDAS)



AGENCE SENEGALAISE DE LA REFORESTATION ET DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Avis d'Appel d'offres national

No F-ASERGMV/PPIDAS-01-2020

Fourniture et pose de clôtures des parcelles de mise en défens

1. L'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte (ASERGMV), agissant au nom et pour le compte du Projet de Développement inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PPIDIDAS) a obtenu de l'IDA un crédit afin de financer le Projet et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché à passer pour la fourniture et la pose de clôtures des parcelles de mise en défens :
 - Lot 1: FC de MAKKA-DIAMA
 - Lot 2: FC de THILENE
 - Lot 3: FC de NAERE
 - Lot 4: FC de NDIJAW
 - Lot 5: FC de KEUR MBAYE
 - Lot 6 : FC NDIAYE Saint-Louis
 - Lot 7 : FC de MPAL
 - Lot 8 : FC de RAO.

2. L'ASERGMV sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des équipements ci-dessus demandés.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres tel que défini dans les « Directives de Passation des Marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) par les emprunteurs de la banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et dons de l'IDA, Version Janvier 2011 révisée en juillet 2014 », et ouvert à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans les directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétariat de l'ASERGMV ou par courriel à l'adresse suivante : goradiopsn@hotmail.fr, abdourmag@yahoo.fr et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres au bureau de la cellule de passation des marchés de l'ASERGMV sis à la Cité Keur Gorgui, Lot 20, Dakar, Sénégal - Tél : (221) 77 649 29 86.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

5.1 Capacité financière

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :
- avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années à compter de 2014 un chiffre d'affaires moyen annuel au moins égal à 120 000 000 de francs CFA justifié par des états financiers dûment certifiés par un membre de l'Ordre national des experts comptables et comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé ou un organisme habilité.

- pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'un établissement bancaire agréé par le Ministère chargé des finances pour un montant de 30 000 000 francs CFA.

5.2 Capacité technique et expérience

- Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et expérience ci-après : avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années à compter de 2015 au moins deux (02) marchés de nature et de complexité similaires d'un montant d'au moins égal à 30 000 000 de francs CFA justifiés par des attestations de bonne exécution dûment signées par les maîtres d'ouvrages bénéficiaires ;
- Le soumissionnaire doit disposer de moyens logistiques constitués d'équipements ci-après :
 - une caisse à outils ;
 - un tire cable
 - etc...

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse de l'ASERGMV ci-dessus mentionnée contre paiement d'un paiement non remboursable de trente mille (30 000) Francs CFA par espèce ou chèque certifié et barré émis au nom de l'ASERGMV. Un exemplaire du dossier d'appel d'offres peut être consulté sur place gratuitement.

7. Les offres devront être soumises à l'ASERGMV sis à la Cité Keur Gorgui, Lot 20, Dakar au plus tard le 25 mai 2020 à 10 heures auprès du secrétariat de l'ASERGMV, sis à la Cité Keur Gorgui, Lot 20, Dakar.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

La durée de validité des offres est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

8. Elles seront ouvertes en séance publique en présence des représentants des soumissionnaires présents à la salle de réunion de l'ASERGMV le 25 mai 2020 à 10 heures 15 mn, sis à la Cité Keur Gorgui, Lot 20, Dakar.

Monieur Haydar EL ALI
Directeur général de l'ASERGMV